Janvier-Mars 2018

LE FIL

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Éditeur responsable : Philippe Hensmans
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

bpost
PB-PP | B-4716
BELGIE(N)-BELGIQUE

BANGLADESH

LE CALVAIRE DES ROHINGYAS

Turquie
Idil enfin libre, mais Taner toujours en prison

Arabie saoudite
Trois ans de crimes de guerre au Yémen. Et nos armes ?

#JeSuisHumain-e
Des défis toujours plus grands

AMNESTY INTERNATIONAL

S'INFORMER ET AGIR amnesty.be

NOUS CONTACTER lefil@amnesty.be

+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

youtube.com/amnestybe

instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR NOS PÉTITIONS amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS

En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil/
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !
Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° de membre ADRESSE TÉL.

E-MAIL

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

8 « Jusqu'au retour de la paix »
La terrible situation des réfugiés rohingyas dans les camps bangladais

14 Les étapes d'une libération
Comment la solidarité a contribué à la libération des 10 d'Istanbul

18 #JeSuisHumain-e : un an de mobilisation
Pour plus grand respect des droits des réfugiés et des migrants

23 Déclaration universelle des droits de l'homme
Les femmes et les violences en ligne

26 La Wallonie continue d'armer des criminels
70e anniversaire d'un texte qui conserve toute sa force

34 Harcèlement des femmes dans l'espace public
« Quand c'est non, c'est non » : Amnesty se mobilise

RUBRIQUES

3 Editorial
4 Amnesty dans le monde
6 Agenda
32 Jeunesse

ÉDITORIAL

EST-CE QU'ON NAIT DÉFENSEUR·E DES DROITS HUMAINS ?

La mort d'Asma Jahangir, au moment d'écrire cet article, a frappé tous mes collègues (et moi-même bien sûr). Incroyablement courageuse, cette Pakistanaise s'est battue toute sa vie pour les droits des femmes et les droits humains en général. Elle a eu droit à presque toutes les violations que subissent les personnes comme elle : menaces, coups, passage en prison… Mais jamais elle n'a cessé son combat (elle fut même rapporteure spéciale des Nations unies auprès du Conseil des droits de l'homme). Toutes les personnes qui l'ont rencontrée ont gardé d'elle une image fabuleuse, qui redonnait de l'énergie dans le travail de chaque jour.

C'est ce qui nous arrive — heureusement — chaque fois que nous rencontrons des défenseur·e·s comme elle. Ce fut encore le cas tout récemment avec la visite d'une femme peu connue ici, Gégé Katana, qui lutte pour les droits des femmes dans une région particulièrement dangereuse, le Sud-Kivu en République démocratique du Congo. Nous essayons de la soutenir depuis quelques années déjà, et ses visites chez nous sont d'abord pour elle un moment de repos. Pouvoir dormir sans se demander s'il ne vaudrait pas mieux aller rejoindre ses poules dans l'abri de jardin pour échapper aux tueurs, c'est un des privilèges que son (trop) court séjour parmi nous lui a offert.

Et c'est en parlant avec elle que je me suis rendu compte que ces militantes n'ont jamais cessé de se battre pour le droits humains. Toute petite déjà, Gégé protestait contre l'exploitation des femmes par… son père, chef traditionnel. Asma s'est engagée très jeune également, agissant à 20 ans contre l'arrestation de son père, militant des droits humains et contre le régime autocratique de l'époque.

Si bien sûr il n'existe pas de « gène de défenseur des droits humains », c'est notre rôle en tant qu'adultes non seulement de former les jeunes d'aujourd'hui aux droits fondamentaux, mais bien plus encore : d'offrir la possibilité aux jeunes militants « qui en veulent » de s'exprimer et d'agir. Ils constituent les défenseur·e·s de demain. Et nous en aurons besoin, ça c'est sûr.

Philippe Hensmans
Directeur général d'Amnesty International Belgique francophone

Rédactrice en chef : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)
Secrétaire de rédaction : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB
Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite - Coordination/impression : CCIE.

Tous droits de reproduction réservés.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

AMNESTY DANS LE MONDE

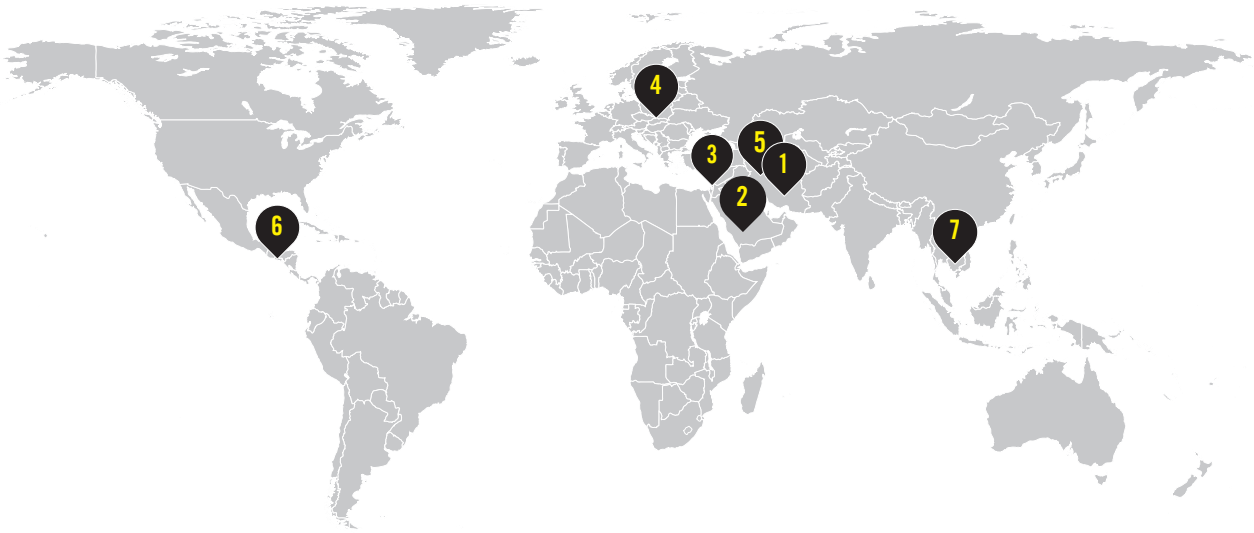

1 A. DJALALI EN DANGER DE MORT

Ahmadreza Djalali, chercheur iranien invité à la VUB, a été arrêté en avril 2016 dans son pays et condamné à mort pour « corruption sur terre » à l'issue d'un procès inique. Sa situation est extrêmement précaire : il peut être exécuté d'un moment à l'autre. En décembre dernier, pour réclamer sa libération, nous étions plus de 350 devant l'ambassade d'Iran, à qui nous avons fait savoir que 65 000 personnes en Belgique avaient déjà signé notre pétition en sa faveur.

Continuez à agir pour lui : amnesty.be/freedjalali

2 FREE RAIF !

© Olivier Goualec

Le 9 janvier 2018, cela a fait 3 ans que Raif Badawi, un jeune blogueur saoudien, a subi la première (et unique) des vingt séances de flagellation à laquelle il a été condamné. Pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, il a également été condamné (entre autres) à 10 ans de prison. À l'occasion de ce triste anniversaire, nous nous sommes rassemblés devant l'ambassade d'Arabie saoudite en compagnie d'écrivains, qui ont lu des extraits de ses livres.

Agissez avec nous : amnesty.be/freeraif

3 LA « ROSA PARKS PALESTINIENNE »!

Ahed Tamimi, jeune militante de 17 ans, est accusée de « coups et blessures » et de 11 autres chefs d'inculpation, après qu'une vidéo dans laquelle on la voit bousculer, gifler et frapper du pied deux soldats israéliens a fait le buzz sur Facebook. Si elle est reconnue coupable, elle risque jusqu'à 10 ans de prison. Depuis son arrestation le 19 décembre, les autorités israéliennes refusent de libérer Ahed, ce qui va à l'encontre de leurs obligations internationales en matière de protection des enfants.

Agissez : amnesty.be/freetamimi

4 UN PÈRE DE FAMILLE ACCUSÉ DE TERRORISME

Ahmed H. est un père de famille syrien qui a pris tous les risques pour aider ses parents et d'autres membres de sa famille à fuir leur pays en guerre en août 2015. Bloqués à la frontière serbo-hongroise un mois plus tard, Ahmed a d'abord utilisé un mégaphone pour appeler au calme avant de prendre part à des jets de pierre.

© Private

Pour cela, il a été accusé d'« acte de terrorisme » et condamné à 10 ans d'emprisonnement à Budapest.

Demandez sa libération : amnesty.be/freeahmed

5 LA MOBILISATION SE POURSUIT POUR HAMID

Le 21 décembre dernier, cela a fait quatre ans qu'Hamid Babaei a été condamné à six ans d'emprisonnement pour « atteinte à la sécurité nationale [...] avec des États hostiles ». Depuis lors, nous ne cessons de nous mobiliser, comme le mois dernier, où une grande marche aux flambeaux a été organisée à Liège, où Hamid préparait une thèse de doctorat. Tant qu'il ne sera pas libéré, nous continuerons à mettre la pression sur les autorités iraniennes !

© Éric Rousseau

Agissez : amnesty.be/freehamid

6 TEODORA EST LIBRE !

Bonne nouvelle : Teodora del Carmen Vásquez a été libérée après un combat juridique et une mobilisation acharnée de milliers de personnes. Elle aura passé 11 ans dans une cellule salvadorienne après avoir été condamnée à 30 ans de prison pour une fausse couche, du fait de lois anti-avortement extrêmement restrictives dans son pays. Merci d'avoir agi pour elle !

© Articulación por la despenalización del aborto

7 EMPRISONNÉE POUR SA LUTTE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

Le 7 février, la Cour suprême du Cambodge a confirmé la peine de 30 mois d'emprisonnement à l'encontre de Tep Vanny, militante des droits à la terre. Subissant l'intense répression dirigée par le gouvernement contre toute forme de dissidence, elle n'a pourtant fait que défendre pacifiquement les habitants de son quartier. Tep Vanny doit être libérée immédiatement et sans condition !

© "Free the 15!"

Agissez : amnesty.be/freetepvanny

AGENDA

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
amnesty.be/agenda

EXPOSITION PHOTO

#JESUISHUMAIN VOIR P.21

DATES ET LIEUX :
www.amnesty.be/expos_jesuishumain.

Fruit du travail du collectif belge de photographes (HUMA) qui s'est associé à Amnesty International pour documenter la faculté de résilience de ces hommes, femmes et enfants contraints de fuir les violences et les persécutions, cette exposition itinérante circulera en Wallonie et à Bruxelles.

CONCERT

« C'EST DES MUTINS »

Le groupe Amnesty de Chastre-Walhain vous invite au concert *« C'est des mutins »* par le groupe *« C'est des canailles »*, un spectacle de chansons écrites lors de la Grande Guerre par les objecteurs de conscience, les rebelles, les déserteurs, les *« antiguerre »*, qui ont lutté à leur manière pour défendre la fraternité internationale. Ce concert est organisé en mémoire de Nicole Simon, militante et cofondatrice du groupe de Chastre-Walhain.

Samedi 17 mars 2018, à 20 h
Salle Patria - Place de la Féchère, 29
1450 Chastre - Entrée : 7 €

CONCERT

CHANTS CLASSIQUES ET SONS JAZZY

L'Ensemble vocal ODACE conjuguera talent et fantaisie, chant classique et sons jazzy... au profit d'Amnesty international. Au piano, on retrouvera notamment Lusine Poghosyan, une pianiste réfugiée arménienne.

Seront présentés des extraits de la Missa Di Gloria de Puccini, ainsi que des pièces classiques du 20è siècle.

Samedi 24 mars, de 20h à 22h30.
Église du Sacré-Cœur
Rue de la Station - Mouscron
PAF : 12 € (10 € en prévente)

RÉSERVATIONS :
Sylvain Terryn : 0476 98 75 72
amnesty.mouscron@gmail.com

FESTIVAL

« TRAJECTOIRES »

Spectacle-conte
"L'ENNEMI INTIME"

Deux trajets qui se croisent, quelque part entre le Sud et le Nord, dans un lieu suspendu, un lieu d'attente où chacun espère une autre vie.

À travers une langue poétique et directe, les deux monologues, écrits par Hamadi en s'inspirant des trajectoires des comédiennes, racontent leur voyage, leurs souvenirs d'enfance, leurs récits mêlés de douleurs, de joies, de doutes et de questions. Le spectacle sera suivi d'un échange avec le public.

Vendredi 16 mars 2018, à 19h.

Rencontre autour de la BD
"LES DROITS DE L'HOMME"

Pleine d'originalité, Les droits de l'homme revient sur l'histoire de l'équipe qui, en 1948, a couché sur le papier la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En présence des auteurs : François de Smet, philosophe et directeur du Centre fédéral des migrations (Myria), et Thierry Bouüaert, dessinateur.

Mardi 20 mars, de 19h à 20h30.

Bibliothèque Romain Rolland - Square Servaes Hoedemaekers, 10 - 1140 Evere

RÉSERVATIONS : 02 247 63 90

AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT

LÉGUEZ L'ESPOIR AUX GÉNÉRATIONS QUI VIENNENT

EDITION 2017-2018

NOTRE NOUVELLE BROCHURE CONSACRÉE AUX LEGS EST ARRIVÉE !

Vous pouvez la recevoir, sans frais, en envoyant un e-mail à l'adresse legs-amnesty@amnesty.be ou directement sur le site Internet à l'adresse www.amnesty.be/legs

DOSSIER : MYANMAR

« JUSQU'AU RETOUR DE LA PAIX »

Traumatisés et épuisés, les réfugiés rohingyas au Bangladesh vivent un nouveau chapitre de leur douloureuse histoire de peuple indésirable. Omar Waraich, directeur adjoint chargé de l'Asie du Sud à Amnesty International, a rejoint une mission visant à recueillir des informations sur leur vie à Cox's Bazar, un district marqué par les souffrances des Rohingyas depuis des siècles.

Un arc-en-ciel se déploie au dessus des nouveaux abris construits dans le camp de réfugiés de Thaing Khali, Bangladesh, 27 septembre 2017

Cox's Bazar, où se trouve le plus long front de mer du monde, porte le nom d'une crise de réfugiés. En 1784, le roi Bodawpaya, sixième monarque de la dynastie Konbaung de Birmanie, a envahi les derniers vestiges du royaume d'Arakan. Les forces birmanes, menées par le fils et potentiel successeur du roi de Birmanie, ont assassiné Thamada, roi d'Arakan, et pris le contrôle du territoire. Les Arakanais ont donc été contraints de fuir pour se réfugier dans une zone qui correspond désormais à la pointe sud-est du Bangladesh. La Compagnie britannique des Indes orientales a alors envoyé le capitaine Hiram Cox dans la région pour superviser les opérations d'aide aux réfugiés.

Aujourd'hui, la plus grande crise humanitaire de notre époque se déroule dans le district de Cox's Bazar. C'est la première fois depuis le génocide rwandais que tant de personnes sont déplacées aussi rapidement. Depuis le 25 août 2017, plus de 620 000 réfugiés rohingyas ont entrepris un laborieux périple de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines, pour rejoindre le Bangladesh depuis leur village de l'État d'Arakan. Emportant avec eux de nombreuses souffrances et quelques rares effets personnels, ils se rendent à pied jusqu'au fleuve Naf, l'étroit cours d'eau qui sépare le Myanmar du Bangladesh, où il se retrouvent à la merci de passeurs, attirés

Leur plus grande peur est d'être une nouvelle fois victimes d'une vague de violences.

Des réfugiés rohingyas assis sur la route près de Teknaf, au Bangladesh, après être arrivés du Myanmar en bateau la veille, 28 septembre 2017

Des réfugiés rohingyas arrivent par bateau du Myanmar, avec les quelques biens qu'ils ont pu transporter pendant le périple de plusieurs jours – voire plusieurs semaines – depuis leur village de l'État d'Arakan jusqu'au Bangladesh, 28 septembre 2017

par l'occasion de profiter de leur triste sort. Ces passeurs forcent les réfugiés à donner tout l'argent liquide et tous les bijoux qu'ils ont sur eux. Les Rohingyas n'ont pas le choix. Ils ne peuvent pas retourner dans leurs villages, qui ont été réduits en cendres. Les horreurs qu'ils y ont endurées – les homicides, les viols et les tortures – les ont poussés à se réfugier de l'autre côté de la frontière. Aujourd'hui encore, trois mois plus tard, des Rohingyas manifestement épuisés continuent d'affluer à travers les épaisses rizières vertes. Ils ont les traits tirés, les pieds couverts d'ecchymoses et une profonde tristesse peut se lire dans leurs yeux.

Cette crise a exercé une forte pression sur les organisations humanitaires, qui font de leur mieux compte tenu des circonstances. À la frontière, les réfugiés reçoivent une bouteille d'eau pour étancher leur soif, un biscuit énergétique pour leur redonner des forces et une place à l'ombre pour enfin se reposer un peu. Ceux qui ont besoin de soins médicaux sont séparés et conduits vers l'hôpital du camp le plus proche. Certains réfugiés ont des blessures qui doivent être soignées. Nombre d'entre eux ont contracté des maladies au cours de leur voyage. D'après les autorités bangladaises chargées de la santé, parmi ces réfugiés,

PLUS DE 620 000

réfugiés rohingyas ont fui l'État d'Arakan, au Myanmar, vers le Bangladesh entre fin août et décembre 2017

30,000

femmes enceintes étaient parmi eux

ANNÉES 1970-2017

Les musulmans rohingyas ont aussi fui des attaques militaires au Myanmar à la fin des années 1970, au début des années 1990 et tout au long des dix dernières années

1 MILLION

Le Bangladesh accueille désormais près d'un million de réfugiés rohingyas

30 000 femmes sont enceintes, dont un grand nombre ont besoin de consulter un gynécologue.

Ces personnes sont peut-être en sécurité pour l'instant, mais leur calvaire se poursuit. Installé dans les années 1990 pour accueillir des dizaines de milliers de Rohingyas chassés par une précédente vague de violences, le camp de Kutupalong est devenu surpeuplé et s'est agrandi de toutes parts. Près de 1215 hectares de forêts ont été défrichés pour laisser place à de fragiles tentes en bambou et en bâches qui s'étendent à perte de vue. Les conditions climatiques sont à peine supportables. La chaleur torride n'est interrompue que par les pluies de la mousson, tandis que de grosses rafales de vent viennent faire trembler les abris. L'arrivée imminente de la saison des cyclones laisse craindre le pire.

Dans les camps, les réfugiés sont des proies faciles pour ceux qui cherchent à les exploiter. Les bandes criminelles et les personnes impliquées dans la traite des êtres humains représentent une menace constante. On redoute que les femmes soient exploitées sexuellement, que les enfants – qui ne peuvent pas aller à l'école – soient forcés à travailler et que les jeunes hommes soient recrutés par des groupes armés.

Le gouvernement bangladais a fait preuve d'une générosité remarquée, mais sa patience semble avoir des limites. Des membres

Des réfugiés rohingyas transportent de l'aide humanitaire distribuée dans le camp de réfugiés de Kutupalong, Bangladesh, 27 septembre 2017

Un point de distribution de nourriture et d'aide dans le camp de réfugiés de Thaing Kali, Bangladesh, 28 septembre 2017

du gouvernement et de l'opposition ont affirmé publiquement que le Bangladesh ne disposait pas des ressources nécessaires pour assumer cette charge. Le pays accueille désormais près d'un million de réfugiés rohingyas, si l'on compte ceux qui attendent toujours dans le district de Cox's Bazar depuis qu'ils ont été chassés par de violentes attaques de l'armée du Myanmar à la fin des années 1970, au début des années 1990 et tout au long des dix dernières années.

En novembre, le Bangladesh et le gouvernement du Myanmar ont signé un accord de rapatriement dont la formulation en termes vagues laisse craindre un retour précipité qui pourrait priver les réfugiés de la sécurité et de la dignité auxquelles ils ont droit.

Les réfugiés que nous avons rencontrés nous ont dit qu'ils aimeraient rentrer chez eux, mais pas avant le retour de la « paix ». Leur plus grande peur est d'être une nouvelle fois victimes d'une vague de violences. Ils ne veulent pas se résigner à un destin de peuple perpétuellement indésirable et être abandonnés, comme tant d'autres réfugiés avant eux, à Cox's Bazar.

Photos : © Andrew Stanbridge/Amnesty International

AGISSEZ
amnesty.be/rohingyas

IMPACT

IDIL ESER : LES ÉTAPES D'UNE LIBÉRATION

Idil Eser, directrice d'Amnesty Turquie, a été arrêtée aux côtés de neuf autres participants à un banal séminaire à Istanbul le 5 juillet 2017, lorsque la police a effectué une descente.

Partout dans le monde, des milliers de militants se sont mobilisés (et continuent de le faire) pour les défenseurs des droits humains persécutés en Turquie, dont Idil Eser et Taner Kılıç.

© Olivier Gouallec

Ils ont été inculpés d'« assistance à une organisation terroriste ». Deux d'entre eux ont été libérés sous caution, tandis que les huit autres, dont Idil, ont été placés en détention provisoire. Leur arrestation a suivi celle du président d'Amnesty Turquie, Taner Kılıç, qui avait été emprisonné séparément en juin. Après une vague d'actions dans le monde entier, Idil et ses sept codétenus ont obtenu une libération conditionnelle le 25 octobre, mais Taner est resté en prison.

JUILLET-SEPTEMBRE

Des milliers de signatures, de lettres et de messages du monde entier demandent la libération d'Idil et de ses collègues.

10 JUILLET

Nous sommes devant l'ambassade turque, à Bruxelles. Philippe Hensmans, directeur de la section belge francophone d'Amnesty, pose dans une cage pour protester contre la détention prolongée de son homologue turque.

25 JUILLET

Nous nous rendons devant la Commission européenne à Bruxelles, avec des pancartes géantes à l'effigie des 10 défenseurs des droits humains. Forts de 900 000 signatures, nous exigeons que le cas des 10 d'Istanbul soit abordé lors d'échanges entre des ministres turcs et des représentants de l'Union européenne.

9 SEPTEMBRE

Le secrétaire général d'Amnesty International, Salil Shetty, est autorisé à rendre visite à Idil en prison. Elle diffuse une lettre à l'attention de ses sympathisants, dans laquelle elle exprime ses sincères remerciements, son espoir et son courage.

14 OCTOBRE

Nous sommes de retour devant l'ambassade turque à l'occasion du 54e anniversaire d'Idil, qu'elle passe derrière les barreaux. Parallèlement, des milliers de personnes assistent à plus de 200 événements dans 25 pays.

25 OCTOBRE

Idil et les sept autres défenseurs des droits humains sont libérés alors que leur procès se poursuit.

22 NOVEMBRE

Le procès d'Idil et des autres membres des 10 d'Istanbul reprend, comme celui de Taner Kılıç. Le tribunal décide que Taner doit rester en prison. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il y est encore (voir p. 35).

POUR EN SAVOIR PLUS ET POUR AGIR :
amnesty.be/freeturquie

TOGO

« TOUT LE MONDE A DES DROITS »

« Il y a des gens en prison qui n'ont rien fait de mal. Je veux aider à sensibiliser les enfants. »

Agossa, au centre, avec un gilet jaune

Agossa, une sympathisante d'Amnesty de Lomé, au Togo, motive les élèves à participer à *Écrire pour les droits,* notre campagne mondiale de rédaction de lettres, qui est aussi l'un des principaux événements de défense des droits humains dans le monde. « Tout le monde a des droits, dit-elle. Il y a des gens en prison qui n'ont rien fait de mal. Vous pouvez signer une pétition pour apporter votre aide. Je veux aider à sensibiliser les enfants. » La campagne démarre fin novembre, avec une date clé le 10 décembre, pour la Journée des droits de l'homme. Au Togo, plus de 93 000 actions ont été menées dans des écoles, sur des marchés, des plages, etc. La campagne *Écrire pour les droits,* qui en est à sa 15e édition, a encouragé les gens à prendre un stylo pour défendre la liberté de quelqu'un dans chaque région du monde.

POUR EN SAVOIR PLUS
http://bit.ly/2ebmV8q

© Amnesty International

AMNESTY
INTERNATIONAL

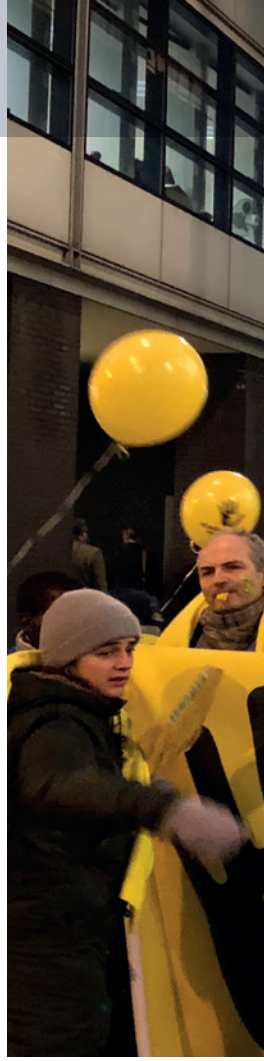

#JESUIS-HUMAIN-E UN AN DE MOBILISATION ET DES DÉFIS TOUJOURS PLUS GRANDS

Alors que des politiques de discrimination à l'égard des migrants et des réfugiés sont menées dans de nombreux pays, dont la Belgique, la campagne #JeSuisHumain-e bat son plein. Objectif : faire de la Belgique un pays plus respectueux des droits de celles et ceux qui fuient les conflits et les persécutions.

200 000 livrets contre les préjugés distribués en Belgique francophone, une forte présence dans les festivals d'été, des concerts célébrant l'humanité qui nous rassemble et près de 20 000 signatures recueillies pour demander à notre gouvernement une Belgique plus accueillante envers les personnes en quête de protection. Les actions menées durant la campagne depuis mars dernier ont été nombreuses, et vont continuer..

Depuis mars dernier, les actions menées dans le cadre de la campagne #JeSuisHumain-e ont été nombreuses... et vont continuer!

Ces initiatives positives et pleines d'humanité contrastent avec les politiques menées par nos gouvernements européens, qui n'ont cessé de s'éloigner toujours un peu plus des valeurs qu'ils prétendent défendre.

DES ACCORDS HONTEUX

Ainsi, il y a un an, était conclu un accord entre l'Italie et la Libye prévoyant des mesures pour empêcher les réfugiés et les migrants de se rendre en Europe. Dans ce cadre, le gouvernement italien et l'Union européenne (UE) ont fourni aux garde-côtes libyens des bateaux, des formations et de l'aide pour patrouiller en Méditerranée et repousser les réfugiés et les migrants qui tentent une traversée désespérée pour rejoindre l'Europe.

Les conséquences de cet accord sont catastrophiques : des milliers de personnes demeurent confinées dans des camps de détention libyens où la torture, la détention arbitraire et les

extorsions sont monnaie courante. Les terribles images qui ont déferlé sur nos écrans récemment sont venues nous le confirmer.

Autre date, autre triste anniversaire. Le 26 mars, cela fera deux ans que l'UE et la Turquie ont scellé un accord qui correspond à un « marchandage » de réfugiés syriens arrivés sur les îles grecques — que les autorités de ce pays espèrent envoyer précipitamment en Turquie. Là encore, les effets sont désastreux : 15 000 personnes sont actuellement bloquées dans les îles grecques, la grande majorité ayant fui leurs foyers à cause de la guerre.

Cet accord, qui part du principe que la Turquie est un pays sûr pour les réfugiés syriens — ce qui est loin d'être le cas, a été salué comme un succès par beaucoup puisqu'il a réduit le nombre de personnes arrivant en Grèce. Mais en réalité, c'est encore un autre moyen pour l'UE de transférer sa responsabilité envers les réfugiés vers d'autres pays. Il condamne également des milliers de personnes très vulnérables à des conditions épouvantables.

ET LA BELGIQUE DANS TOUT ÇA ?

La Belgique n'est malheureusement pas en reste. Récemment, le gouvernement a insuffisamment évalué les risques de torture ou de mauvais traitements que couraient plusieurs individus en les renvoyant dans leur pays, le Soudan. Elle a ainsi violé le principe de non-refoulement qui interdit aux États de renvoyer toute personne (demandeuse d'asile ou non) dans un pays où il existe un risque réel qu'elle soit victime de violations graves des droits humains.

Amnesty International condamne la manière dont la Belgique a collaboré avec le gouvernement soudanais par le biais d'une « mission d'identification », qui n'a pas été assortie de garanties suffisantes. Elle a notamment mis en contact la délégation soudanaise avec des migrants arrêtés avant même que leur besoin de protection ne soit évalué.

Heureusement, dans un contexte où notre gouvernement entend se baser sur des sondages faisant état d'une population peu favorable à l'accueil, se multiplient encore et encore des actes citoyens d'êtres humains envers d'autres êtres humains, malgré les écueils en tout genre. Ces élans de solidarité témoignent de l'indignation de la population face à ce qui se passe dans le monde et face à ce qui se passe en Belgique.

Ces manifestations d'humanité sont à mettre en exergue pour montrer à nos autorités que la population n'est pas d'accord avec les orientations prises en matière de migration. Notre pétition #JeSuisHumain-e s'inscrit dans la même lignée.

Ce que nous demandons est clair : la dignité humaine doit retrouver sa place au cœur des politiques migratoires. La Belgique doit non seulement veiller à respecter les droits humains des personnes en quête de protection via les coopérations qu'elle mène au sein de l'Union européenne, mais elle doit en outre le faire dans ses coopérations bilatérales. L'un des moyens d'y parvenir : mettre en place des voies d'accès sûres et légales. La Belgique, comme les autres pays européens, doit veiller à ce que des garanties soient mises en place et se mobiliser en priorité pour offrir des places de réinstallation et des visas humanitaires à ceux qui en ont tant besoin.

Pour donner du poids et de la force à nos demandes, nous avons besoin de vous. Vous avez déjà été 20 000 à signer notre pétition. Si ce n'est pas encore fait, signez-la et diffusez-la, de façon à ce que d'ici au 20 juin, Journée mondiale des réfugiés, nous récoltions 30 000 signatures complémentaires.

Parce qu'il est temps de dire non à des politiques migratoires inhumaines, soyons plus que jamais #JeSuisHumain-e. amnesty.be/jesuishumain #JeSuisHumain circule partout à Bruxelles et en Wallonie.

le 20 septembre, quelque 6 000 personnes ont assisté aux concerts de plus de 60 artistes dans le cadre du #JeSuisHumain-e United Music Festival à Bruxelles

© Johanna de Tessières/Collectif Huma

Exposition #JeSuisHumain

L'exposition photographique #JeSuisHumain, inaugurée le 21 juin dernier, connaît un vif succès ! Réalisée en collaboration avec le collectif de photographes belges Huma, elle met en évidence la faculté de résilience de ces personnes appelées « réfugiés », « migrants » ou « demandeurs d'asile », qui tentent de reconstruire leur vie au sein d'une société le plus souvent hostile à leur accueil.

Consultez l'agenda ou la page **amnesty.be/expojesuishumain** pour connaître les lieux et les dates où vous pouvez la découvrir.

Il est également possible d'**organiser une exposition** près de chez vous. N'hésitez pas et rendez-vous au même endroit : **amnesty.be/expojesuishumain**

#JeSuis Humain-e

La Libre Belgique

HUMA

© Ion Arne Brandvold

DOSSIER : NORVÈGE

TAIBEH DOIT RESTER !

Ce groupe de lycéens norvégiens est prêt à tout pour empêcher le renvoi forcé de leur camarade Taibeh Abbasi en Afghanistan.

Plus de 1 000 adolescents ont afflué sur la place principale de Trondheim, en Norvège, pendant une pause déjeuner en octobre. Ensemble, ils ont demandé à leur gouvernement de ne pas expulser leur amie Taibeh Abbasi, âgée de 18 ans.

Taibeh n'est jamais allée en Afghanistan. Née en Iran de parents afghans, elle a pris la fuite pour la Norvège avec sa famille en 2012. Sa situation, via la campagne #AbbasiStays, a ému de nombreux jeunes en Norvège et ailleurs, et Amnesty International la soutient pleinement.

Emma Marshall, 18 ans, est l'une de ces jeunes. Elle dirige le groupe jeunes d'Amnesty International à Trondheim.

« La Norvège traite la famille de Taibeh de façon complètement inhumaine en lui permettant d'abord de s'intégrer et de se construire une nouvelle vie, puis en voulant tout lui reprendre. La Norvège ne respecte pas la loi. L'Afghanistan n'est absolument pas un pays sûr où renvoyer les gens », a-t-elle dit.

Évidemment, Taibeh a été très émue par tout le soutien qu'elle a reçu lors de cette manifestation. Elle a déclaré : *« J'ai eu le sentiment d'appartenir, moi aussi, à la société norvégienne, au lieu d'être une simple réfugiée. C'est difficile de retenir ses larmes. Je ne suis pas seule et je n'abandonne pas. »*

Le lendemain de la manifestation, Amnesty a publié un nouveau rapport montrant que les gouvernements européens ont renvoyé de force près de 10 000 demandeurs d'asile afghans dans leur pays d'origine l'année dernière, les exposant à la torture, voire à la mort. Nous avons demandé l'arrêt complet de toutes les expulsions, car le pays est simplement trop dangereux à l'heure actuelle.

Pendant ce temps, le soutien à la famille Abbasi continue de s'amplifier. Leur histoire a fait les titres de plusieurs médias quand la célèbre militante Malala Yousafzai a partagé la vidéo d'Amnesty dans laquelle Taibeh expose sa situation.

En décembre, plus de 100 000 personnes dans le monde avaient signé la pétition d'Amnesty demandant au gouvernement norvégien de cesser de renvoyer des gens de force dans des endroits dangereux.

Le 18 janvier, le parlement a rejeté la proposition visant à suspendre temporairement les renvois vers l'Afghanistan, mettant en péril l'avenir de centaines d'Afghans.

Depuis lors, Taibeh et ses proches vivent plus que jamais dans la crainte de l'expulsion, mais ils peuvent compter sur l'aide de milliers de personnes du monde entier, qui soutiennent Taibeh et d'autres personnes comme elle, et le disent haut et fort à la Norvège.

↑

La manifestation organisée sur la place principale de Trondheim par des élèves du lycée où Taibeh Abbasi est scolarisée, 3 octobre 2017

IL ÉTAIT 70 FOIS LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

© Amnesty International USA

Cette année, la Déclaration universelle des droits de l'homme souffle ses 70 bougies.

Pour Amnesty International, cet anniversaire est l'occasion de rappeler toute la puissance de ce texte fondateur pour la défense des droits humains dans le monde et une opportunité unique de mener une série d'activités mobilisatrices en Belgique.

10 décembre 1948... L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) avec cet idéal à l'esprit : ne plus jamais laisser se reproduire les atrocités de la Deuxième Guerre mondiale.

... 2018! 70 années ont passé et, avec elles, les souvenirs d'une époque qui a été bercée par la DUDH se sont progressivement éloignés. La génération née en Europe après la chute du mur de Berlin a grandi dans un monde sans conflit majeur, mais malgré les avancées démocratiques et les proclamations ultérieures, qui offrent désormais des garanties juridiques positives en matière de droits humains, les violations de ces droits et libertés fondamentales sont malheureusement restées la norme aux quatre coins de la planète.

DÉCLARONS NOS DROITS UNIVERSELS !

Nous sommes tous conscients, parfois indignés ou même victimes de ces injustices et ces souffrances qui, de près ou de loin, nous touchent au quotidien et prennent aujourd'hui, en plus des droits de premières générations, la forme des droits environnementaux, des droits sexuels et reproductifs, des cyberdroits, …
En recréant du lien entre la Déclaration et les préoccupations actuelles des citoyens en matière de droits humains, Amnesty International espère que chacune et chacun pourra à nouveau se ressentir à quel point la la DUDH peut nous donner le pouvoir de faire changer les choses.

C'est une année fondamentale qui permettra à Amnesty en Belgique francophone de consacrer une série d'activités, à destination notamment des jeunes, qui rendront toute sa force et son actualité à ce texte fondateur. Vous serez invités à vous mobiliser à de nombreuses occasions pour défendre les fondements de la société dans laquelle nous voulons vivre et qui, 70 ans après, restent identiques à ceux formulés dans le premier article de la Déclaration : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.amnesty.be/dudh70

Après 70 années d'existence, la Déclaration universelle des droits de l'homme continue de donner de la force à ceux qui s'en saisissent.

DOSSIER : LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

QUAND LA CYBERHAINE CIBLE LES FEMMES

Une récente enquête commandée par Amnesty et menée dans huit pays par le groupe Ipsos MORI a montré que près d'une femme sur quatre (23 %) avait déjà été victime de violences ou de harcèlement en ligne, souvent d'une manière très agressive. L'enquête montre que les femmes sont souvent traumatisées et angoissées après avoir subi ces comportements qui peuvent être de natures multiples.

MENACES DE VIOLENCES

Les violences en ligne à l'encontre des femmes, qui peuvent revêtir de nombreuses formes, s'inscrivent dans le prolongement des violences faites aux femmes dans la vie réelle. Elles englobent les menaces directes et indirectes de violences, comme les menaces physiques ou sexuelles. Parmi les femmes interrogées ayant été victimes de violences en ligne, 26 % ont indiqué avoir été menacées (directement ou indirectement) de violences physiques ou sexuelles. Parfois, ces menaces quittent rapidement le monde virtuel. Pamela Merritt, militante et blogueuse américaine gérant le site angryblackbitch.com, a reçu des centaines de menaces sur Internet :

> *« J'ai accepté l'idée que j'étais prête à mourir pour le combat que je mène. Cela pourrait arriver. Quand vous recevez 200 menaces de mort, il suffit d'une seule personne qui ait vraiment envie de vous tuer. »*

DISCRIMINATION

Ils s'agit de contenus sexistes, racistes, homophobes ou autres ciblant l'identité d'une personne, ou de contenus destinés à rabaisser, humilier ou discréditer. La parlementaire britannique Diane Abbott explique que les injures qu'elle reçoit portent non seulement sur le fait qu'elle est une femme, mais aussi sur sa couleur de peau :

> *« Nous avons reçu des centaines de courriels dans lesquels j'étais traitée de "négresse" – voilà le genre de réaction que nous recevons. Il y a une forte connotation à la fois raciste et sexiste... Ils me parlent de mon apparence physique en des termes qu'ils n'emploieraient pas pour un homme. On m'attaque à la fois parce que je suis une femme politique et parce que je suis une femme politique noire. »*

© Getty

DOXXING

Le doxxing consiste à diffuser en ligne des documents (ou docs = dox) ou des informations personnelles concernant une personne en particulier, sans son consentement. Ce peut être l'adresse de la personne, son véritable nom, les noms de ses enfants, son numéro de téléphone ou son adresse électronique. Le doxxing est une atteinte à la vie privée qui vise à tourmenter la personne, la faire paniquer ou l'inquiéter. Parmi les femmes interrogées ayant fait l'objet de harcèlement ou d'injures en ligne, 17 % ont indiqué que leurs informations personnelles avaient été divulguées de cette manière. L'expérience de Pamela Merritt montre à quel point il peut être dangereux de publier des données privées :

> *« Un jour, j'ai reçu un courriel du FBI, qui voulait me parler d'activités liées à mon blog. Un suprémaciste blanc essayait de mettre la main sur mon adresse par tous les moyens. Là, on avait franchi un nouveau seuil. »*

DIFFUSER DES IMAGES PRIVÉES OU À CARACTÈRE SEXUEL SANS EN AVOIR L'AUTORISATION

Cette pratique est souvent le fait d'un ancien partenaire qui souhaite tourmenter, humilier ou faire chanter une personne. On parle aussi de « revenge porn ». Ce terme connoté n'est cependant pas satisfaisant car il ne traduit pas le fait que la diffusion de ce genre de contenus est une atteinte au droit à la vie privée. Même si une femme consent à ce qu'on la prenne en photo ou envoie des photos à quelqu'un, cela ne veut pas dire qu'elle autorise cette personne à partager plus largement ces images. C'est l'aspect non consensuel du « revenge porn » qui le distingue des contenus à caractère sexuel publiés plus largement sur Internet. Quelque 10 % des femmes interrogées aux États-Unis ayant fait l'objet d'injures ou de harcèlement en ligne ont déclaré avoir été victimes de cette pratique.

HARCÈLEMENT EN LIGNE

Le harcèlement en ligne implique une ou plusieurs personnes travaillant ensemble, afin de prendre une femme pour cible en lui envoyant des messages ou des images insultants sur une courte durée ou de façon coordonnée, dans le but de l'humilier ou de la tourmenter. Seyi Akiwowo, femme politique britannique à l'origine de la campagne contre les violences en ligne *Glitch!UK,* a expliqué avoir été prise à partie sur Internet après qu'une vidéo de son intervention au Parlement européen est devenue virale :

> *« C'était un torrent de commentaires et d'insultes à caractère haineux, raciste et sexiste. J'étais sur un site néonazi qui incitait ses abonnés à m'attaquer en masse sur YouTube et Twitter. »*

TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE UN TROLL

Parmi les femmes interrogées ayant fait l'objet d'injures ou de harcèlement en ligne, 59 % ont indiqué que les auteurs de ces agissements étaient des inconnus, mais 15 % d'entre elles ont été prises pour cible par un partenaire actuel ou passé. Les trolls d'Internet ne sont pas des créatures fantastiques qui vivent sous les ponts, mais des personnes ordinaires qui publient délibérément des messages injurieux. Quelle que soit leur identité, les gouvernements et les réseaux sociaux doivent intensifier leurs efforts pour mettre un terme à leurs agissements.

© Stringer / AFP

#WALLONIEIMMORALE

TROIS ANS DE GUERRE AU YÉMEN : LA WALLONIE CONTINUE D'ARMER DES CRIMINELS

La coalition menée par l'Arabie saoudite continue de bombarder les populations et les infrastructures civiles, se rendant coupable de crimes de guerres.

Le 25 mars prochain, cela fera trois ans que l'Arabie saoudite a initié sa guerre sanglante au Yémen. Et cela n'empêche pas certains de continuer à lui vendre des armes, comme la Wallonie, qui couvre de toujours plus de sang les plumes du coq hardi.

© Éric Rousseau

Nous nous battons pour que la Région wallonne cesse ses ventes immorales. C'est un combat qui suscite beaucoup de questions, parfois difficiles, que nous avons posées à notre campaigner, Zoé Spriet.

1. Pourquoi dites-vous que la Région wallonne prend le risque d'être complice de violation des droits humains ? Le transfert d'armes est très contrôlé, selon des procédure rigoureuses.

La procédure qui permet d'octroyer une licence d'exportation est en fait très opaque. La Région wallonne publie un rapport par an dans lequel ne figure pas le nombre d'armes exportées, ni l'analyse de la situation des droits humains dans le pays. En outre, en ce qui concerne l'accord ou le refus d'une licence, le gouvernement wallon dispose d'un pouvoir discrétionnaire. Il est uniquement guidé par une commission d'avis dont il règle lui-même le fonctionnement. Le Ministre-Président a toujours le dernier mot et décide, seul, si la vente aura lieu ou pas.

2. L'Arabie saoudite est le principal client de la FN Herstal. Que faites-vous des centaines, voire des milliers d'emplois qui seraient menacés ?

En 2016, les ventes à l'Arabie saoudite ont été largement inférieures aux autres années (500 millions en 2015 contre 30 millions en 2016 !). Cela n'a pourtant pas eu de conséquences sur l'emploi à la FN Herstal. La Région wallonne n'a jamais produit d'étude sérieuse sur l'impact social d'une suspension des ventes aux Saoudiens. Par ailleurs, la Wallonie pourrait, du jour au lendemain, perdre le marché. L'Arabie saoudite est en train d'augmenter sa propre production d'armes et elle a par exemple passé en 2017 des accords d'armements pour 110 milliards de dollars avec les États-Unis. La dépendance à un seul client est dangereuse. La Région wallonne doit être capable de trouver au plus vite d'autres débouchés (comme… la police belge, qui achète des armes en Allemagne ou en Autriche pour des montants se chiffrant en millions d'euros).

3. Si ce n'est pas nous qui vendons des armes aux Saoudiens, d'autres le feront à notre place ! Les Chinois et les Américains seront moins regardants et les violations seront quand même commises…

À l'échelle de l'Union européenne, si un Etat membre décide d'un embargo en raison d'un risque de violation des droits humains ou du droit international humanitaire dans le pays destinataire, alors cet embargo doit être appliqué par tous les autres Etats de l'UE pour le même type d'armes. Donc dire : *« si ce n'est pas nous, ce seront d'autres »* ne tient pas au sein de l'UE.

En ce qui concerne le « reste du monde », d'autres pays moins scrupuleux seront toujours prêts à vendre des armes à n'importe qui. Mais voulons-nous ressembler à la Chine de Xi Jinping ou à l'Amérique de Donald Trump ? Le rôle de la Belgique, un État qui se présente comme désireux de respecter et faire respecter les droits humains, est de montrer l'exemple. C'est grâce au positionnement de pays courageux que, petit à petit, des pratiques néfastes ont pu être bannies au niveau mondial.

4. Willy Borsus, le Ministre-Président de la Région wallonne, a dit qu'il était en faveur d'un embargo sur l'Arabie saoudite, s'il est pris au niveau européen. Cela ne vous suffit pas ?

Demander la mise en place d'un embargo, c'est reconnaître de facto que la situation des droits humains n'est pas favorable à l'exportation d'armes. Cet embargo reposerait en effet sur l'application de la loi wallonne, qui stipule que la Région ne peut vendre une arme s'il a un risque manifeste qu'elle soit utilisée pour violer les droits humains. Demander que cet embargo – et donc l'application de la loi wallonne – ne soit pris que si d'autres pays font de même, est tout à fait illégal. Cela démontre, s'il fallait encore le prouver, que le jeu politique de la Région wallonne l'emporte sur le respect de la loi et des droits humains.

SI CE N'EST PAS ENCORE FAIT, N'HÉSITEZ PAS À SIGNER NOTRE PÉTITION ADRESSÉE AU MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION WALLONNE, WILLY BORSUS, ET À LA PARTAGER AUTOUR DE VOUS : amnesty.be/wallonieimmorale

Zoé Spriet mène la campagne #WallonieImmorale au sein d'Amnesty International Belgique francophone.

MARATHON DES LETTRES

QUELQUE 380 000 LETTRES ET SIGNATURES RASSEMBLÉES EN BELGIQUE

Autour du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, a eu lieu dans plus de quarante villes, communes et universités wallonnes et bruxelloises le *Marathon des lettres*.

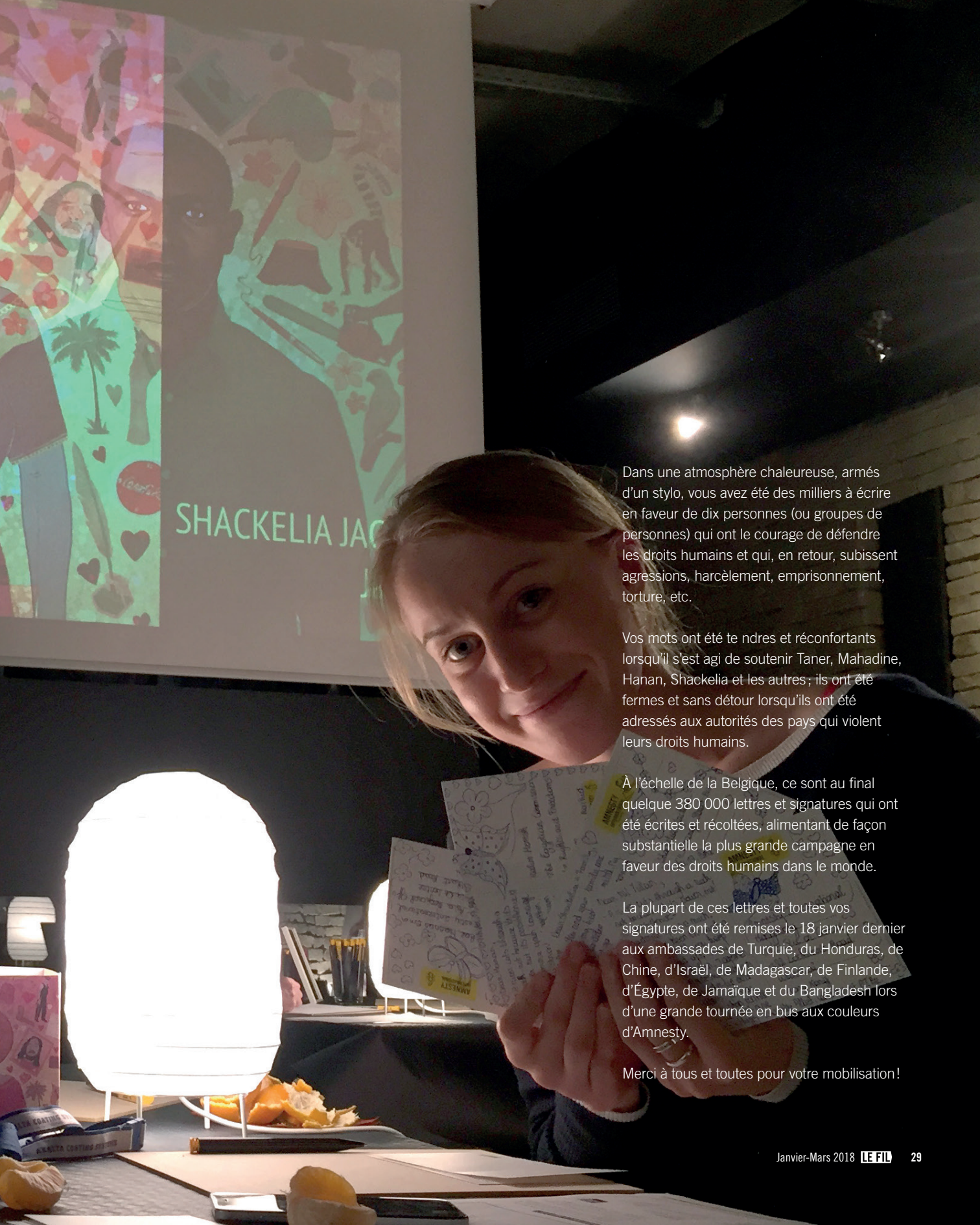

Dans une atmosphère chaleureuse, armés d'un stylo, vous avez été des milliers à écrire en faveur de dix personnes (ou groupes de personnes) qui ont le courage de défendre les droits humains et qui, en retour, subissent agressions, harcèlement, emprisonnement, torture, etc.

Vos mots ont été te ndres et réconfortants lorsqu'il s'est agi de soutenir Taner, Mahadine, Hanan, Shackelia et les autres ; ils ont été fermes et sans détour lorsqu'ils ont été adressés aux autorités des pays qui violent leurs droits humains.

À l'échelle de la Belgique, ce sont au final quelque 380 000 lettres et signatures qui ont été écrites et récoltées, alimentant de façon substantielle la plus grande campagne en faveur des droits humains dans le monde.

La plupart de ces lettres et toutes vos signatures ont été remises le 18 janvier dernier aux ambassades de Turquie, du Honduras, de Chine, d'Israël, de Madagascar, de Finlande, d'Égypte, de Jamaïque et du Bangladesh lors d'une grande tournée en bus aux couleurs d'Amnesty.

Merci à tous et toutes pour votre mobilisation !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
28 AVRIL 2018

Ateliers des Tanneurs – Bruxelles

LE RENDEZ-VOUS DES MEMBRES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Les membres d'Amnesty se retrouvent à l'AG pour choisir leurs représentants, partager leurs idées et opinions sur l'état des droits humains et sur les orientations futures de notre organisation.

L'AG est un rendez-vous unique, où vous apprenez aussi à connaître le mouvement « de l'intérieur », à comprendre les enjeux nationaux et internationaux pour notre organisation, où vous participez aux choix de notre section pour, au final, mieux défendre les droits humains.

En tant que membre, vous y êtes cordialement invité·e.

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTIONS :
WWW.AMNESTY.BE/AG2018

PROGRAMME DE L'AG

EN MATINÉE :
Présentations et discussions sur
- le rapport d'activités de la section
- le plan opérationnel 2018
- le rapport d'activités du Conseil d'administration
- les candidatures au Conseil d'administration
- les résolutions proposées
- les comptes 2017, le budget 2018 et le rapport du commissaire aux comptes

L'APRÈS-MIDI :
- Votes
- Rencontre avec les membres d'Amnesty International Vlaanderen
- **Rencontre avec Idil Eser**, la directrice d'Amnesty International Turquie injustement emprisonnée de juillet à octobre 2017 et pour la libération de laquelle les militant·e·s de la section se sont considérablement mobilisé·e·s.

24 MARS CARREFOUR FINANCES

Le Carrefour Finances aura lieu le 24 mars, de 10h à 13h, au Secrétariat national, 169 chaussée de Wavre à 1050 Bruxelles.

Les membres présents d'Amnesty International y seront clairement informés sur la situation financière de notre section, dans une atmosphère conviviale et propice à l'échange.

INSCRIPTION (SOUHAITÉE) AVANT LE 16 MARS AUPRÈS DE LUDOVIC LAUS :
llaus@amnesty.be — 02/538 81 77

RENCONTRES DE PRINTEMPS

Venez nous rejoindre aux Rencontres de Printemps pour discuter du plan stratégique de la section 2018-2019, à un mois de l'Assemblée générale qui l'adoptera formellement, et pour parler de la campagne 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À l'heure où les droits humains sont mis en cause par les populistes de tout poil et les adeptes des « fake news », il est plus que jamais crucial de proposer des messages et des actions qui mobilisent nos concitoyen·ne·s

INSCRIPTIONS :
amnesty.be/printemps

DATES ET LIEUX DE RENDEZ-VOUS :

- 12 mars au CEFA 12 rue Delperdange à **Bastogne** (entrée par le parking)
- 13 mars à Mundo N, 98 rue Nanon à **Namur**
- 14 mars à la Maison internationale, 11 Quai des Salines à **Tournai**
- 15 mars à la salle bleue de la Maison des associations, 21 Place Mansart à La **Louvière**
- 20 mars à la Maison de la laïcité, 1 place Sainte-Walburge à **Liège**
- 21 mars au 169 chaussée de Wavre à **Ixelles**
- 22 mars à la Maison de la laïcité Hypathia, 19 rue des 2 Ponts. à **Ottignies**.

JEUNESSE

ÉCRIRE POUR LES DROITS DANS LES ÉCOLES

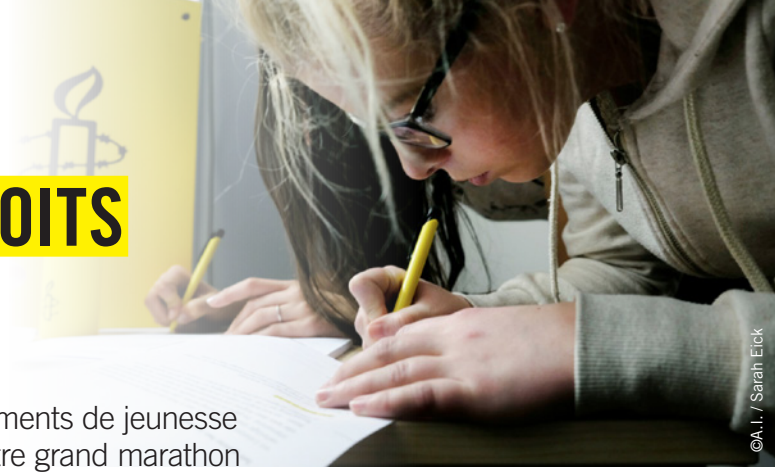
©A.I. / Sarah Eick

Depuis janvier dernier, les écoles et les mouvements de jeunesse engagés aux côtés d'Amnesty participent à notre grand marathon d'écriture de lettres *Écrire pour les droits*, qui se poursuit jusqu'en juin.

L'objectif ? Agir en faveur de dix individus ou groupes d'individus dont les droits les plus fondamentaux ont été bafoués.

Il s'agit notamment de **Xulhaz Mannan**, assassiné au **Bangladesh** en raison de ses activités en faveur des personnes LGBTI sans qu'aucune enquête effective et sérieuse n'ait été menée pour poursuivre les auteurs de ce crime ; de **Mahadine**, au **Tchad**, arrêté, frappé et emprisonné pour avoir critiqué pacifiquement le gouvernement sur Facebook et qui risque aujourd'hui la peine de mort ; de **Ni Yulan** en **Chine**, surveillée, arrêtée et expulsée à plusieurs reprises par les autorités en raison de son militantisme en faveur du droit au logement ou de **Clovis Razafimalala**, militant écologiste menacé en raison de ses actions pour sauver la forêt pluviale de **Madagascar**.

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Nous proposons aux jeunes d'écrire des lettres pour faire pression sur les autorités concernées par ces cas, mais aussi des messages de soutien adressés directement aux individus en danger. Les jeunes militants peuvent agir en une fois ou sur plusieurs jours, pour un ou deux cas… ou les 10 à la fois.

Du matériel est à la disposition des écoles et des mouvements de jeunesse pour participer à cette action : des affiches, des fiches de présentation des cas, des modèles de lettres, des conseils pour rédiger des messages de solidarité, des kits pour fabriquer des lanternes à l'effigie des individus en danger, et des fiches pédagogiques pour réaliser des activités en classe autour de ces cas.

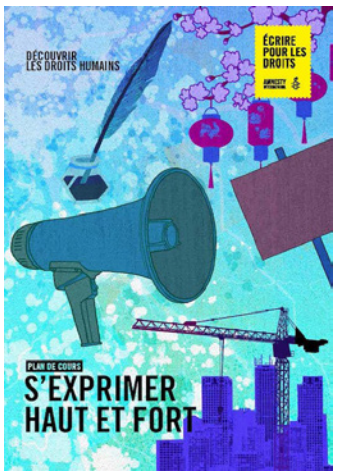

POUR EN SAVOIR PLUS ET COMMANDER NOTRE MATÉRIEL POUR AGIR :
amnesty.be/inscriptions

CAMPAGNE #WALLONIEIMMORALE

DES DESSINS POUR WILLY BORSUS...

Les écoles et les jeunes sont invités eux aussi à participer à notre campagne *#WallonieImmorale* visant à demander à Willy Borsus, Ministre-Président de la Région wallonne, de suspendre les ventes d'armes de la Région à l'Arabie saoudite, qui est responsable de crimes de guerre au Yémen.

COMMENT ?

En envoyant des messages et des dessins à Willy Borsus. Pour cette action, nous vous fournissons des cartes à compléter ; nous les collecterons jusqu'au 15 avril et les remettrons à la Région wallonne après les vacances de Pâques.

POUR EN SAVOIR PLUS ET COMMANDER NOTRE MATÉRIEL POUR AGIR :
amnesty.be/wallonieimmoraleecoles

La Wallonie continue de fournir des armes à l'Arabie saoudite, pays violant gravement les droits humains et le droit international humanitaire, notamment au Yémen.
© AFP/Getty Images

... ET UNE FICHE PÉDAGOGIQUE POUR EN DÉBATTRE EN CLASSE !

Parler en classe du commerce des armes, et particulièrement de celui qui a cours entre la Belgique et l'Arabie Saoudite, n'est pas évident. Il s'agit pourtant d'un sujet qui soulève de nombreuses questions philosophiques dont il est intéressant de débattre avec des élèves.

Pour que les enseignants intéressés par cette thématique puissent lancer et nourrir le débat avec leurs élèves (du secondaire), nous fournissons dans le cadre de notre campagne *#WallonieImmorale* une fiche pédagogique conçue pour soutenir une démarche critique permettant aux élèves de développer une réflexion autonome.

POUR TÉLÉCHARGER ET COMMANDER CETTE FICHE :
amnesty.be/fichepedaventearmes

UNE ACTION QUI A DU SENS

Nos campagnes ont un impact. Chaque année, les pétitions et actions que nous adressons à des autorités qui violent les droits humains sont un signal fort pour les autorités des pays concernés et permettent de faire évoluer des situations et de changer des vies.

8 MARS 2018

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

DANS L'ESPACE PUBLIC AUSSI, quand c'est non c'est NON

Tentatives de « drague », bousculades volontaire, gestes vulgaires, insultes sexistes, mais aussi attouchements et parfois viol… Tous ces comportements, interdits par la loi, sont malheureusement bien connus des femmes et des filles, qui les subissent au quotidien, particulièrement dans les transports en commun. Nous nous sommes mobilisés!

Dans une enquête de l'ASBL Vie Féminine datant de 2017, 98% des jeunes femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes de sexisme dans l'espace public. En ce qui concerne les transports en commun plus spécifiquement, la Belgique manque cruellement de données fiables. Cependant, une enquête menée en 2017 auprès de 242 usagers des TEC à Liège et Verviers donne une idée de l'ampleur du phénomène : une répondante sur deux a été victime de comportements qu'elle juge dérangeants ; 32 % ont subi les « frottements » ou le fait d'être « collées » et seuls 16 % admettent avoir déjà référé d'un comportement auprès du conducteur ou avoir déposé plainte.

Pourtant, la possibilité d'emprunter un bus, un métro ou un train, ou de se déplacer dans la rue quand elles le souhaitent, sans crainte, est d'une importance cruciale pour les femmes. Cela leur permet d'être autonomes, mais aussi de pouvoir avoir leur place dans l'espace public. Le harcèlement dans l'espace public peut être un vrai frein à cette liberté de mouvement, tout en maintenant les inégalités et la discrimination entre les femmes et les hommes.

Afin de dénoncer ce phénomène, le 8 mars dernier, nous avons distribué plusieurs milliers de sifflets dans les stations de bus et métro de Belgique francophone. Par cette action, la section belge d'Amnesty International, en partenariat avec les Femmes prévoyantes socialistes, la Mutualité chrétienne et Solidaris, tenait à faire savoir aux harceleurs que leurs comportements sont inacceptables, et à donner aux victimes et témoins un moyen de se faire entendre en cas de harcèlement. Vous êtes, vous aussi, victime ou témoin d'un acte de harcèlement dans l'espace public ? Faites du bruit. Faites-vous entendre. Les femmes ne doivent plus avoir peur.

TURQUIE

LA LUTTE POUR LA LIBÉRATION DE TANER CONTINUE

« Mon époux est emprisonné illégalement et injustement ; notre famille est dévastée. Je tiens à remercier tous ceux qui nous soutiennent durant cette épreuve et j'espère que cette mobilisation va se poursuivre jusqu'à ce que Taner sorte de prison. »

Hatice Kılıç

31 janvier 2018. Les centaines de milliers de personnes qui se sont mobilisées pour Taner Kılıç, le président d'Amnesty International Turquie, exultent : le tribunal d'Istanbul lui accorde une libération conditionnelle.

Accusé d'avoir téléchargé et utilisé l'application de messagerie ByLock (un outil dont se servent les membres du mouvement Gülen, selon le ministère public), Taner est détenu depuis huit mois, alors même que deux analyses ont conclu qu'il n'y a aucune trace de cette application sur son téléphone et que le ministère public n'a pu fournir aucune preuve pour étayer son affirmation.

Bref, la joie règne dans le camp des défenseurs des droits humains. Mais elle sera de très courte durée. En effet, le parquet a fait appel de la décision et Taner est transféré de la prison d'Izmir à la gendarmerie pour être placé en garde à vue. L'après-midi du 1er février, le tribunal de première instance confirme la décision de le maintenir en détention.

Une fois encore, les autorités turques ont foulé au pied la justice et ont choisi d'ignorer les preuves indéniables de l'innocence de Taner. Ce faisant, elles ne font que renforcer notre détermination : nous ne baisserons pas les bras tant qu'il n'aura pas recouvré la liberté.

ENSEMBLE, CONTINUONS D'AGIR :
amnesty.be/freeturquie

© DR

« CE SONT LES PETITES CHOSES QUE CHACUN FAIT QUI FONT LA DIFFÉRENCE »

Wangari Maathai (1940–2011)
Militante kényane, prix Nobel de la paix 2004

AMNESTY INTERNATIONAL